

"Entre 5 000 et 10 000 euros par mois" : OnlyFans manager, un business lucratif sur le dos des créatrices ?

Depuis 2022, Thomas est OnlyFans manager. Et grâce aux créatrices de contenus sexuels qu'il gère, il gagne très bien sa vie.

Par [Jade Lacroix](#)

Publié le 15 oct. 2025 à 20h00 ; mis à jour le 15 oct. 2025 à 20h18

Dans la jungle OnlyFans, la concurrence est féroce. Et pour se faire sa place et donc de l'argent sur la plateforme de contenus érotiques, il faudrait faire appel à des intermédiaires : **les OnlyFans managers**. Ces « managers », souvent de jeunes hommes autodidactes, promettent aux femmes qui publient des contenus érotiques sur OnlyFans d'augmenter leurs revenus en échange d'une importante commission. Un business florissant. Décryptage.

Des *community managers* pour créatrices de contenus sexuels

On entend de plus en plus parler de ces [OnlyFans](#) managers. Ces hommes, parfois regroupés en « agences », gèrent les profils des créatrices de contenus [sexuels](#), comme le ferait un *community manager* pour une influenceuse classique. Un nouveau **business en ligne** qui s'est développé au fur et à mesure que les plateformes de contenus exclusifs ont gagné en notoriété.

Depuis trois ans, Thomas fait partie de ces « **OnlyFans managers** » (ou « OFM ») en activité en France. Très jeune, dès son entrée en seconde, il commence à créer des faux profils sur les applications de rencontre pour ensuite revendre des [vidéos pornographiques](#) « libres de droit » (ce qui est illégal, rappelons-le).

« Je faisais ça seul avant d'avoir vraiment cette notion de modèle, de gestion », explique à [actu.fr](#) Thomas, qui ne se rappelle même plus où il a vraiment entendu parler du management de modèles érotiques.

C'est quoi OnlyFans ?

Créée en 2016, OnlyFans est une plateforme britannique où des personnalités peuvent discuter avec leurs "fans" et leur vendre des photos exclusives. La plateforme a été progressivement détournée pour un usage érotique, voire carrément pornographique. En 2023, elle comptait 4,12 millions de créateurs, les modèles qui postent leurs contenus, dans le monde. Les utilisateurs, les "fans", peuvent s'abonner (gratuitement ou moyennant un certain prix) à leurs personnalités préférées. Ensuite, ils peuvent payer pour avoir du contenu individuel en discutant avec le modèle ou donner un pourboire pour un contenu déjà en ligne sur le profil.

Sept heures de formation obligatoire

Désormais, le jeune homme de 22 ans gère en permanence **trois créatrices de contenus érotiques**. Une activité dans laquelle il s'est lancé sans aucune formation, ni en management, ni en communication.

Canal Telegram, photos sur [Instagram](#), posts sur Twitter... Une fois le profil du modèle en main, Thomas va multiplier les comptes sur les [réseaux sociaux](#) pour augmenter leur notoriété.

Il impose également aux créatrices **une formation de sept heures**, dont « trois heures de psychologie pour rentrer dans la tête des clients », avec une comportementaliste ou une [psychologue](#).

« Je n'ai jamais voulu initier personne à ça »

Et les services du jeune homme sont demandés : au total, **15 modèles sont passés entre « ses mains »**. « Il y a même des moments où j'ai été débordé et je 'les donnais' carrément à d'autres managers ou à d'autres agences », raconte le jeune homme.

Il managerait uniquement des femmes qui étaient déjà sur les plateformes de contenus érotiques. Car Thomas le garantit : il n'a « jamais voulu initier personne à ça ».

Moi c'est « tu veux vendre ton corps, bah viens je t'accompagne pour le faire au mieux ». Ça reste une volonté de leur part. En aucun cas tu es forcé, en aucun cas tu es obligé à faire quelque chose.

Thomas OnlyFans manager de 22 ans

Quant au contenu, il établit d'entrée les prestations virtuelles des femmes qu'il recrute (strip-tease, avec ou sans partenaire...), et il dit ne pas les pousser au-delà de ce qu'elles consentent – tant que c'est rentable.

Il y a certaines modèles, où effectivement, je vais les accompagner en leur disant 'tu sais que si tu me faisais ça, ça pourrait un peu mieux marcher'. Mais je ne fais rien où la personne ne va pas se sentir à l'aise.

Thomas OnlyFans manager de 22 ans

Les chatters, des sous-traitants connectés 24h sur 24

Quant aux conversations avec les fans, le jeune homme les sous-traite à des « chatters », c'est-à-dire des personnes chargées de répondre aux messages des fans « **en moins de dix minutes** », de 8 h au milieu de la nuit.

« Le chatting c'est **un vrai boulot**, c'est 24 heures sur 24 pour certains comptes », explique-t-il à [actu.fr](#). Des sous-traitants qui se trouvent en France ou d'autres pays francophones avec un coût salarial bien plus bas, comme le Bénin.

Pour alimenter les conversations avec des vrais fans, ces chatters utilisent des photos, vidéos et audios déjà préenregistrés par la modèle.

Cela ne m'empêche pas de constamment surveiller, de passer tous les jours sur les comptes, voir s'ils répondent assez rapidement etc. Mais c'est tellement bien fait que personne ne se rend compte que ce sont des chatters, et pas la modèle.

Thomas OnlyFans manager depuis 2022

Une méthode répandue chez les OFM mais qui « peut être considérée comme **une pratique commerciale trompeuse** », selon l'avocat parisien spécialisé dans [le commerce en ligne](#), Elias Bourran.

« Mais en pratique, il n'y a eu à ce jour **aucun procès sur cette problématique**, car la preuve que ce n'était pas la créatrice de contenus connectée à ce moment-là est difficile à rapporter. Il faut, en effet, que la DGCCRF (Direction générale de la répression des fraudes, NDLR) puisse rapporter la preuve qu'une tierce personne se faisait passer pour la créatrice de contenus », précise-t-il à [actu.fr](#).

Entre 5 000 et 10 000 euros par mois

Selon Thomas, ses services et les chatters libéreraient « 90 % du temps de la modèle », qui n'aurait plus qu'à faire des photos. Et il promet de **multiplier « facilement par trois ou quatre » les résultats** de celle-ci avec ses méthodes.

Une promesse de gain de temps et d'[argent](#) pour laquelle il prend **une commission** équivalente à **la moitié des revenus de la créatrice** – en plus de la commission de [la plateforme OnlyFans](#) qui s'élève à 20 %.

Grâce à ces activités de manager, le jeune homme arriverait à se faire **entre 5 000 et 10 000 euros par mois**, nous confie-t-il. Un emploi très rémunérateur, et qui serait devenu nécessaire pour les modèles en quête de notoriété.

« Sans OnlyFans managers, il n'y a pas d'OnlyFans »

Pour Adrian, un acteur pornographique présent sur OnlyFans, faire appel à ces managers serait bien devenu **la recette miracle pour se faire de l'argent** sur la plateforme britannique. «

Il n'y a que ça, sans OnlyFans managers, il n'y a pas d'OnlyFans », assène-t-il auprès d'[actu.fr](#).

Selon lui, ce serait la seule façon d'augmenter sa notoriété et ainsi d'avoir un nombre d'abonnés et de demandes de contenus privés suffisantes pour en vivre.

Sur OnlyFans, l'actrice pornographique lyonnaise Khalamité collecte des centaines de milliers de « j'aime » et plus de 2000 « fans ». Très connue, sa popularité ne doit pourtant rien aux OFM. Plutôt que de déléguer à un prestataire extérieur, la jeune femme de 26 ans

s'est entourée de sa propre **équipe d'une douzaine de personnes**, d'après [actu Lyon](#), qui a pu l'interroger en janvier dernier. « Elles sont toutes rémunérées au-dessus du Smic et avec mon copain – il l'accompagne dans son activité, NDLR – nous touchons **5 000 euros par mois après impôt**. »

Réseaux sociaux, réponses aux messages des abonnés, gestion de son planning... son équipe réalise tout de même des tâches similaires à celles d'un OFM pour gérer ses plus de 500 000 abonnés sur Instagram, 150 000 sur Tik Tok et ses comptes sur des plateformes privées. Mais elle garde tout le contrôle de son business. Seule dans son coin, elle ne pourrait pas jouir d'une telle popularité grandissante, et de tels revenus.

Une activité qui s'apparente à du proxénétisme ?

Pour certains en tout cas, ces managers seraient une nouvelle forme de **proxénétisme en ligne**. Pour Thomas, cette accusation est « trop facile ».

À ce compte-là, tout ce qui touche au sexe, comme les producteurs de films X, ce serait du proxénétisme. Peut-être que dans une forme très large, ça pourrait en être parce que je donne des indications à une fille qui fait un travail lié au sexe. Mais aux yeux de la loi, ce n'est pas reconnu comme tel.

Thomas OnlyFans manager de 22 ans

Pour l'avocat spécialisé dans le commerce en ligne, Elias Bourran, la réponse à cette question repose sur ce qui rentre ou non dans le cadre juridique de la prostitution.

Déjà, en droit français, le proxénétisme est défini par [l'article 225-5](#) du Code pénal :

Le proxénétisme est le fait, par quiconque, de quelque manière que ce soit : – d'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui ; – de tirer profit de la prostitution d'autrui, de partager les produits de celle-ci ou de recevoir des subsides d'une personne se livrant habituellement à la prostitution ; – d'embaucher, d'entraîner ou d'entraîner une personne en vue de la prostitution ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire.

article 225-5 Code pénal

Pour qu'il y ait proxénétisme, il faut donc qu'il y ait prostitution. Sauf qu'il n'y a pas de définition de [la prostitution](#) dans le Code pénal. C'est la Cour de cassation qui a fixé une définition jurisprudentielle.

La prostitution consiste à se prêter, moyennant une rémunération, à des contacts physiques de quelque nature qu'ils soient, afin de satisfaire les besoins sexuels d'autrui.

Arrêt rendu le 27 mars 1996 (pourvoi n° 95-82.016) Cour de Cassation, Chambre criminelle

Une définition précise de la prostitution qui exclut de fait tout ce qui n'y correspond pas.

On a trois conditions cumulatives dans cette définition. S'il y en manque une, la prostitution n'est pas caractérisée. Les créatrices sur OnlyFans ne font pas de la prostitution car, dans leur cas, il n'y a pas de contact physique.

Maître Elias Bourran Avocat au barreau de Paris, spécialisé dans le commerce en ligne et la vente de contenus érotiques

Comme l'infraction de prostitution n'est pas caractérisée pour la créatrice de contenus, l'agence qui accompagne cette créatrice **ne pourrait pas être poursuivie pour proxénétisme**, selon l'avocat. Ainsi, « être manager OnlyFans s'apparente, sur le plan juridique, à une **activité de prestation de services, de communication, de marketing : c'est donc totalement légal** », assure Maître Elias Bourran, bien au fait du sujet puisqu'il conseille plusieurs agences OnlyFans ainsi que des créatrices de contenus érotiques.

Une analyse partagée aussi par Rodolphe Rous, avocat en droit des entreprises à Lyon, qui ne représente aucune activité de ce genre. « L'activité de 'manager' est licite lorsqu'elle se limite à la gestion/marketing de comptes, au cadrage contractuel et au respect des droits (image, droit d'auteur, données personnelles, fiscalité) », explique-t-il à actu.fr.

Les risques naissent dès qu'un intermédiaire franchit certaines lignes : mise en relation ou pression pour des rencontres physiques tarifées, implication de mineurs/personnes vulnérables, travail dissimulé, atteintes au droit à l'image/aux droits d'auteur, non-conformité RGPD.

Rodolphe Rous Avocat en droit des entreprises à Lyon

Des conseils vendus à prix d'or

En plus de ses activités de managers, Thomas accompagne occasionnellement des personnes qui aimeraient se lancer dans l'OnlyFans management. Des formations qu'il vend pour la modique somme de... **897 euros** pour un accompagnement personnalisé, ou 397 euros pour la formule basique.

Cette dernière consiste en « **25 PowerPoint et Google Docs et tu te débrouilles** » tandis que la plus chère est « de l'accompagnement pur et dur » où Thomas « ne lâche pas » le client « tant qu'il n'a pas fait par exemple 10 000 euros de chiffre d'affaires ».

Grâce à ses formations, il assure pouvoir multiplier par cinq l'investissement initial. Et il n'est pas le seul OFM à distiller des conseils contre une rondelette somme. Manoah Labranche, Hugo Matias ou encore Anthony Sirius, tous ces hommes bien connus sur les réseaux sociaux proposent des formations à prix d'or.

Générer « un max d'argent »

Dans une vidéo [YouTube](#) (récemment supprimée) qui explique comment se lancer dans l'OFM, Anthony Sirius promet notamment qu'en suivant ses formations, tout le monde

peut générer « **un max d'argent** » avec cette « opportunité à ne pas louper ». Alors « qu'il galérait » il y a deux ans, Anthony Sirius, qui s'affiche avec des voitures de sport à Dubaï sur Instagram, dit générer désormais « **80 000 euros de bénéfices chaque mois** ».

Pour cela, il faudrait contacter des femmes de son entourage « car ce sont les plus faciles à convaincre » pour les inciter à se créer un compte sur OnlyFans, avant de devenir leur manager.

Un risque d'escroquerie et de vol de contenu

Mais gare aux escrocs. [Jessica Derzelle](#), une ergothérapeute qui gagne désormais sa vie sur OnlyFans, a voulu passer par un de ces managers, qui pullulent sur Internet. « **Sauf que je me suis fait vraiment arnaquer**. Ils sont partis avec tous mes contenus qui étaient sur un Drive partagé et ils les ont postés sur Reddit (NDLR un forum de discussion) sans mon accord. »

D'autant plus que les contrats signés avec les OnlyFans managers sont **faits pour piéger les jeunes femmes** qui se lancent. « Dans la pratique, les contrats entre agences et créatrices de contenu sont très contraignants », abonde l'avocat Elias Bourran.

En effet, les agences "verrouillent" l'engagement de la créatrice de contenu à collaborer sur des durées assez longues, avec une clause pénale, c'est-à-dire une clause de pénalité financière si elle rompt le contrat avant la durée déterminée. C'est un montant important pour dissuader la créatrice de contenus de le faire.

Maître Elias Bourran Avocat spécialisé dans le commerce en ligne

Pour l'avocat, « on peut considérer que les créatrices de contenus – souvent des étudiantes ou des femmes avec des difficultés financières qui veulent faire cette activité temporairement, NDLR – sont, quelque part, **victimes de ce genre de clauses** ».

Et la plupart de ces contrats contiennent généralement une clause de cession de droits d'auteur, de droit à l'image. « Les agences peuvent donc réutiliser les contenus à l'infini, même si le modèle arrête cette activité ». Le OnlyFans management est donc une activité légale, certes, mais qui interroge sur ses limites éthiques.

Lien : https://actu.fr/societe/entre-5-000-et-10-000-euros-par-mois-onlyfans-manager-un-business-lucratif-sur-le-dos-des-creatrices_63137014.html